

Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

Déclaration du groupe de l'UNAF

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, ... ». 70 ans après, la réalité de ce droit reste à conquérir.

L'avis, à l'appui d'un rapport très documenté, dresse un état des lieux de la grande pauvreté en France en soulignant ses multiples formes et ses évolutions affectant durement certains jeunes et des familles monoparentales. Trente-deux ans après celui du père Wresinski, vingt-quatre ans après de celui de Geneviève de Gaulle – Anthonioz et seize ans après celui de Didier Robert, ce nouvel avis remet l'ouvrage sur le métier pour éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, il nous semble essentiel d'agir en priorité sur le logement. Peut-on fonder une famille sans pouvoir l'abriter dans un logement ? Peut-on assurer la sécurité et la santé des enfants, permettre leur éducation et leur épanouissement si ce logement est un taudis ? La préconisation 5, avec un accent porté sur les prêts locatifs aidés d'intégration, sur le niveau des loyers et la généralisation de la cotation des demandes de logement social, doit être mise en œuvre rapidement. Les APL doivent être exclues du futur revenu universel d'activité.

L'éducation doit recevoir toutes les attentions comme un des moyens de résorber les inégalités sociales. Avec l'ouverture de l'école aux parents, la complémentarité école-famille agit sur la méthode éducative pour le bien-être des enfants et permet d'augmenter ainsi leur capacité d'apprentissage.

Le groupe de l'UNAF est particulièrement sensible à l'objectif poursuivi par la préconisation 4 de lutter contre le non-recours dès la conception des dispositifs d'aides ou d'ouverture de droits. Trop souvent, les dispositifs élaborés sans concertation avec les bénéficiaires conduisent souvent à une application partielle relevant de l'effet d'annonce assorti d'économies pour les dépenses publiques.

A la veille de la coupure estivale, le droit aux vacances reste d'actualité. Particulièrement pour les familles en grande pauvreté, ces temps de rupture avec le quotidien permettent aux parents et aux enfants de se voir sous un autre jour. Partir en vacances est un marqueur social fort, une dignité retrouvée, le sentiment d'être comme tout le monde. La

préconisation 12 ouvre des pistes pour un droit effectif aux vacances pour un plus grand nombre de familles précarisées.

En conclusion, il est important de rappeler qu'une stratégie de réduction de la pauvreté se limitant à des aides ciblées peut trouver d'importantes limites (nonrecours, coûts de gestion, perte de légitimité de l'aide). Pour le groupe de l'UNAF, la politique familiale universelle et pérenne reste le plus puissant levier de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.